

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1169

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quel est dont l'intérêt de créer une nouvelle branche de la sécurité sociale, si c'est pour désocialiser immédiatement son fonctionnement en lui attribuant comme source de financement pérenne un impôt ? Quel est l'intérêt de cette création si cela a pour conséquence une... stabilité du budget afférent ? En l'État, cette création relève de la pure communication. Pire, nous voyons poindre dans les compétences de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie une volonté de rationaliser « les coûts ».